



Renouvellement cdf

Par mystic974

Bonjour,

Est-ce obligé d'accepter le renouvellement du cdd n'étant plus en période d'essai ?

quelles sont les règles ?

cordialement

Par kang74

Bonjour

On n'est jamais obligé d'accepter un renouvellement de CDD : après, ce refus de votre part aura un impact différent si vous travaillez dans le secteur privé, ou public sur vos droits (ARE, prime de précarité etc).

Si vous quittez ce CDD pour prendre un autre emploi, cela n'aura donc aucun impact pour vous .

Le refus de renouvellement de CDD n'a qu'un impact sur le fait d'être indemnisé par France travail, ou pas et sur le versement de la prime de précarité .